

**À TOUTES LES PERSONES INTÉRESSÉES**

Le 14 avril 2026, le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le *Règlement 995-26 - Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux, remplaçant avec modifications le Règlement 948-23.*

Que ledit règlement soit déposé à mon bureau, à la mairie, 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 15<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

*Caroline Letarte*

---

La greffière adjointe,  
Caroline Letarte

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Letarte, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la loi, une copie de cet avis le 15 avril 2026, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Web de la Ville ;

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 15<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

*Caroline Letarte*

---

La greffière adjointe,  
Caroline Letarte